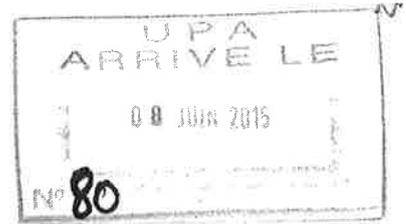




MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL



Le Ministre

PARIS, LE 02 JUIN 2015

cher Monsieur le Président,

Comme vous le savez, alors que le taux d'employabilité des jeunes demeure un des défis de notre société, l'apprentissage est un des chemins les plus sûrs vers l'emploi et une véritable solution d'avenir, qu'il convient de favoriser. Les chiffres sont éloquentes : près de 70% des apprentis trouvent un emploi durable à la fin de leur formation. Quant aux entreprises, l'apprentissage leur permet de répondre aux besoins de compétence qu'elles expriment régulièrement.

Le développement de l'apprentissage doit donc être une priorité pour tous les acteurs politiques et économiques de notre pays. C'est pourquoi le Président de la République a fixé un objectif volontariste : atteindre 500 000 apprentis d'ici 2017.

Je sais que vous partagez cet objectif et connais votre motivation pour accompagner les entreprises dans leurs démarches.

Aussi, je souhaitais vous rappeler les différentes mesures qui constituent, dans votre action au quotidien, des leviers d'intervention fondamentaux.

Pour inciter les très petites entreprises, de moins de 11 salariés à recruter davantage d'apprentis mineurs (moins de 18 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage) le gouvernement va créer, par décret, **l'aide TPE jeune apprenti**.

Accessible aux entreprises qui signent un contrat d'apprentissage dès le 1er juin, elle permettra de financer le coût de l'accompagnement d'un jeune apprenti.

Monsieur Jean-Pierre CROUZET

Président de l'UPA

53, rue Ampère

75017 PARIS

C'est une aide forfaitaire, d'un montant de 368 euros par mois qui correspond à la rémunération légale chargée payée par l'employeur.

Elle sera versée trimestriellement (1 100 €) à trimestre échu, sur la première année du contrat d'apprentissage.

Enfin, elle sera cumulable avec les autres aides existantes (prime apprentissage d'un montant minimum de 1 000 euros dans les entreprises de moins de 11 salariés, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire d'un montant minimum de 1 000 € dans les entreprises de moins de 250 salariés), crédits d'impôts et CICE, et sera financée intégralement par l'Etat.

Afin que les entreprises puissent bénéficier de cette aide en toute simplicité, le portail de l'alternance sera le point d'entrée des demandes des entreprises et je vais confier à l'Agence de Service de Paiement la gestion de cette aide.

Au-delà de l'aide TPE jeune apprenti, et de façon à stabiliser le cadre financier d'intervention pour soutenir le développement de l'apprentissage dans les entreprises, l'aide de 1 000 euros versée aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti supplémentaire, sera accessible sans condition.

Au-delà de ces mesures financières, le plan de relance de l'apprentissage se déploie à travers trois chantiers, qui seront opérationnels à la rentrée 2016 :

- une concertation en vue d'améliorer le statut des apprentis ;
- une démarche nationale d'engagements de services dans le domaine de l'appui aux employeurs d'apprentis et aux jeunes en apprentissage, qui concernera notamment des CFA ;
- la mise en place d'une offre de services numériques complète pour consulter les offres de contrats d'apprentissage disponibles dans chaque territoire, et disposer de toutes les informations et services nécessaires.

Désormais, nous devons tous, collectivement, afficher un nouvel état d'esprit à l'égard de l'apprentissage. C'est le sens de la Fondation Innovations pour les Apprentissages, qui a été lancée le 29 Avril dernier sous l'égide de FACE dont le Président, Gérard Mestrallet, a été par ailleurs nommé Ambassadeur de l'apprentissage.

Au moment où s'ouvre la période de recrutement des apprentis, il est primordial que toutes les forces vives, tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, sur l'ensemble du territoire, se mobilisent pour faire connaître et expliquer ces mesures, auprès des entreprises et des jeunes.

Je sais pouvoir compter sur vous pour relayer ces informations et manifester ainsi une nouvelle fois votre engagement en faveur de l'apprentissage et donc de l'emploi durable pour les jeunes et pour leur avenir dans la société.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement


François REBSAMEN